



VILLE DE LURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le lundi 12 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LURE, convoqué à la date du 2 décembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de **Monsieur Eric HOULLEY, Maire de LURE**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 2121.7 à L. 2121.34).

Effectif légal du Conseil Municipal : 29

Membres du Conseil en exercice : 29

Etaients présents : M. Eric HOULLEY, Maire, Mme Isabelle ARNOULD, M. Laurent MONNAIN, Mme Agnès GALMICHE, M. Joël HACQUARD, Mme Karine GUILLEREY, Mme Pierrette DEMESY, M. Raoul JUIF, Mme Sophie GROSJEAN, Mme Marie-Claire THOMAS, M. Michel WENDE, Mme Nathalie WATBLED, Mme Christelle CONTEJEAN, M. Rachid MERZOUG, Mme Francine PERNOT, M. Jérôme LAROCHE, M. Pascal GAVAZZI, M. Christophe GORET, Mme Claude OFFROY, M. Martial BRAUD, M. François BELLEFLEUR, M. Hamid ZOUGGARI, M. Thibaud GRECARD, M. Patrick GIGON

Etaients absents représentés : M. Guy VENNE représenté par Mme Christelle CONTEJEAN, M. Stéphane FRECHARD représenté par M. Jérôme LAROCHE, M. Mario HORTA représenté par Mme Karine GUILLEREY, Mme Josette DUBOIS représentée par Mme Nathalie WATBLED, Mme Malika GRENIER représentée par M. Patrick GIGON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte à 19 H 00, conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme l'un de ses membres, **M. Thibaud GRECARD**, pour remplir les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Ouvertures dominicales 2017 – Avis du Conseil Municipal

Entendu l'exposé de Madame Nathalie WATBLED, Conseillère Municipale Déléguée chargée de l'action commerciale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que la réglementation relative aux ouvertures dominicales stipule que les commerces de détails peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du Maire, après avis du Conseil Municipal, **dans la limite de 12 dimanches par an**, et ce depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015.

Rappelant que la liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Précisant que la dérogation est collective : aucune autre demande de dérogation individuelle n'est à formuler par les commerçants et le quota des 12 dimanches s'entend globalement.

Considérant que, en contrepartie, les salariés ont droit à :

- un salaire au moins double ;
- un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.

Informant qu'une réunion de concertation pour l'année 2017 a eu lieu le 19 septembre 2016 en mairie en présence des représentants des commerçants lurons et que plusieurs commerçants lurons ont également adressé en mairie leur souhait quant aux ouvertures dominicales pour l'année 2017.

Indiquant que le Bureau Municipal réuni le 17 octobre a, par conséquent, proposé de retenir les 12 dimanches suivants :

- | | |
|--|----------------------|
| - 15 janvier 2017 | soldes Hiver |
| - 23 avril 2017 | |
| - 30 avril 2017 | |
| - 7 mai 2017 | |
| - 14 mai 2017 | |
| - 2 juillet 2017 | soldes Été |
| - 15 octobre 2017 | Braderie d'Automne |
| - 3 – 10 – 17 – 24 et 31 décembre 2017 | Fêtes de fin d'année |

Considérant que la réglementation stipule que la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre et que la Communauté de Communes du Pays de LURE a émis un avis favorable lors de sa séance du 13 décembre 2016 pour les ouvertures dominicales 2017.

Précisant qu'un courrier a été adressé aux organisations syndicales des salariés afin de recueillir leur avis à ce sujet.

Informant que la CGT a émis un avis défavorable et FO a donné un avis favorable uniquement pour les dimanches accordés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, 6 VOIX CONTRE (J.HACQUARD, R.JUIF, M.C.THOMAS, C.CONTEJEAN, P.GAVAZZI, T.GRENARD), 4 ABSTENTIONS (E.HOULLEY, M.GRENIER, F.BELLEFLEUR, P.GIGON)

- **EMET** un avis favorable pour les ouvertures dominicales 2017 listées ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE,
Les Jour, Mois et An que dessus.**

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Eric HOULLEY

